

## **INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMANDE DE SUBVENTION PSOC 2019-2020**

### **Pour les membres du RAFSSS financés par le PSOC**

Le formulaire pour la demande de subvention annuelle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), pour l'année 2019-2020 a été acheminé via courriel aux groupes au début du mois de décembre.

La demande doit être remise au **Service régional des activités communautaires et de l'itinérance (Service régional)** du *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)* **avant le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019, à 16h00.**

Cette année, il s'agit d'un formulaire abrégé qui ressemble beaucoup à celui de l'an dernier. Tous les organismes signataires de la **Convention de soutien financier 2015-2018** doivent remplir ce formulaire (incluant les organismes nouvellement financés qui devront la signer prochainement).

**À propos de la convention 2015-2018...** Rappelons que le CIUSSS Centre-Sud a confirmé que la *Convention de soutien financier 2015-2018* demeure valide pour l'année financière 2019-2020.

Étant donné que les travaux de **révision** sur les orientations ministérielles du PSOC ne sont **pas terminés**, la Convention sera **poursuivie** pour une année supplémentaire.

En ce qui concerne **la révision du PSOC**, nous n'avons pas de nouvelles à ce stade-ci!

### **L'ÉCHÉANCIER...**

Il est **TRÈS IMPORTANT** de ne pas être en retard dans l'envoi de votre demande, et ce, afin d'éviter toute pénalité. Rappelons que la Convention PSOC y fait référence.

Je joins ma voix à tous les regroupements régionaux montréalais en santé et services sociaux quand je vous recommande très fortement de ne pas être en retard dans la soumission de votre demande!

### **SE PRÉPARER À REMPLIR LE FORMULAIRE...**

Avec ce bulletin du RAFSSS, vous pouvez également consulter **Les conseils du RIOCM**. Le document est très bien fait et offre beaucoup de pistes aux groupes. C'est disponible pour lecture ou pour téléchargement en version Word **[sur leur site web](#)**.

Il tout aussi important de consulter la **NOUVELLE VERSION** du document du CCSMTL « **Guide d'accompagnement** ». Il explique bien les attentes pour chaque question du formulaire. Ce document a été envoyé aux groupes le 10 décembre 2018.

Avez-vous déjà fixé **une réunion du conseil d'administration** avant la fin du mois de janvier? Est-ce que le formulaire sera prêt (montant demandé et justifications de celui-ci) pour l'adoption d'une résolution? **Nous vous suggérons d'organiser une séance du CA dans les plus brefs délais!**

## LE FORMULAIRE

- ✓ Les premières questions sont relativement faciles à répondre, car elles portent sur les coordonnées et les membres du CA.
- ✓ Ensuite, on pose des questions sur le fonctionnement démocratique. Prenez soin de bien lire les questions. Notons qu'on veut connaître le nombre de réunions du conseil d'administration **depuis la fin de la dernière année financière complétée, soit le 31 mars pour la plupart des groupes.**  
Ce qui veut dire : **Combien de réunions du CA ont eu lieu depuis le 1 avril 2018?**
- ✓ Attention aux questions sur la participation à l'AGA... le nombre total de personnes présentes devrait être **le même** aux questions 3.1.2 et 3.1.3.
- ✓ Les questions sur le fonctionnement de l'organisme sont semblables à celles de l'an dernier.
  - \*Attention : Le RIOCM propose une façon particulière de répondre à la section 4.1. Quant aux jours et semaines de fermeture, le RIOCM vous conseille de n'indiquer ici que les fermetures économiques : c'est à dire les moments où vous êtes fermées et où les employées ne sont pas payées.
- ✓ La section 5 porte sur le montant demandé...

## QUESTIONS À SE POSER SUR LE MONTANT À DEMANDER

- ✓ Question 5.1 - les revenus totaux estimés pour l'année 2019-2020. Il s'agit du **cumul de tous les revenus estimés, incluant le montant demandé au PSOC.**  
Ce montant devrait être **plus élevé** à ce que vous demandez au PSOC, à la **question 5.2!**
- ✓ Question 5.2 - le montant demandé au PSOC pour la mission globale pour 2019-2020.
  - **Important à retenir** :: l'indexation annuelle est attribuée à tous les organismes **à condition que le montant de la résolution/de la demande actuelle soit supérieur au montant reçu l'année d'avant.**
  - Parallèlement, un organisme **ne sera pas éligible** pour une **indexation ni** pour des **nouveaux crédits PSOC** si, pour 2019-2020, il demande le même montant – ou moins – que ce qu'il a reçu pour 2018-2019.
  - En autres mots :: **n'oubliez surtout pas d'indexer/de rehausser le montant de votre demande!**

## IL EST IMPORTANT DE BIEN FAIRE VALOIR SES BESOINS

Il est toujours important que la demande déposée représente le montant nécessaire et idéal pour remplir sa mission. Autrement dit, **demandons plus que ce que nous recevons déjà!** Au moins que votre subvention actuelle est déjà suffisante, bien sûr!

**Il faut surtout éviter de demander un montant en deçà de notre subvention actuelle!**

Quelques groupes ne suivent pas ce conseil et il devient alors impossible pour le Ministère de la santé et des services sociaux d'accorder des argents nouveaux et même des indexations!!! On ne peut pas donner plus que ce que les groupes demandent.

Il faut alors être prudent... surtout dans le contexte où nous faisons campagne sur les besoins des groupes communautaires du Québec et que nous revendiquons un meilleur financement.

## **Il faut voir le formulaire comme un outil pour transmettre notre revendication commune.**

### **LE MONTANT À DEMANDER... Comment l'établir? Comment le justifier?**

À la question 5.4 du formulaire on vous demande de **détailler les besoins de l'organisme qui justifient le montant demandé.**

Le RIOCM propose aux groupes de se poser les questions suivantes afin de bien évaluer leurs besoins :

*La subvention à la mission globale que vous recevez actuellement est-elle suffisante :*

- *pour avoir l'équipe nécessaire pour réaliser pleinement la mission que les membres ont donnée à l'organisme?*
- *pour réaliser les activités projetées par le plan d'action adopté par les membres?*
- *pour faciliter la participation des membres, par exemple en défrayant les coûts de transport ou autres?*
- *pour soutenir et encourager la vie associative et démocratique?*
- *pour travailler en concertation?*
- *pour offrir des conditions de travail en cohérence avec les valeurs que vous portez (conciliation famille-travail-études, congés pour éviter l'épuisement professionnel, conditions salariales et autres pour assurer une stabilité dans l'équipe de travail, etc.)*
- *pour couvrir l'ensemble des frais liés au loyer et au matériel informatique, etc.?*
- *pour assurer la stabilité de l'organisme?*

Voici d'autres exemples sur lesquels vous pouvez baser votre argumentation :

- ✓ réalisation d'activités pour répondre aux besoins des membres, mais toujours reportées pour des raisons financières;
- ✓ stabilisation des heures d'ouverture pour répondre aux besoins exprimés par les membres;
- ✓ amélioration locative.

### **CE N'EST PAS LE TEMPS DE SOUS-ÉVALUER LES BESOINS !**

Historiquement, les regroupements régionaux et nationaux en santé et services sociaux encouragent les groupes à **ne pas demander moins que les seuils planchers proposés.**

**Qu'est-ce qui est couvert par les seuils planchers?** Ils permettent la couverture des dépenses admissibles au PSOC, soit :

- ✓ les frais salariaux,
- ✓ les frais de logement, d'administration et de bureau,
- ✓ les frais liés à la vie associative et aux activités.

Les seuils planchers ont été retravaillés par le milieu communautaire afin qu'ils reflètent **le minimum requis pour qu'un organisme type puisse réaliser sa mission.**

(Extrait du document « *Les conseils du RIOCM* » pour PSOC 2019-2020)

**Tableau des seuils planchers indexés**  
(proposés et revendiqués par les regroupements nationaux)

**Les seuils planchers = un minimum nécessaire pour les organismes**

<b>Typologie</b>	<b>Montants lors de la création des seuils planchers</b>	<b>Montants revendiqués en 2018-2019</b>	<b>Montants indexés (à 3,25%) pour 2019-2020</b> <b>À inscrire dans vos demandes</b>
<b>Aide et entraide</b>	202 190\$	229 787\$	237 255\$
<b>Sensibilisation / Promotion</b>	202 190\$	229 787\$	237 255\$
<b>Milieu de vie</b>	336 983\$	382 973\$	395 419\$
<b>Hébergement</b>	673 965 \$ (base pour 9 lits) + 15 000 \$ par lit supplémentaire	765 945 \$ (+15 000\$ par lit supplémentaire)	790 838 \$ (base pour 9 lits) + 18 170 \$ par lit supplémentaire
<b>Regroupement</b>	393 147\$	446 802\$	461 323\$

Référez-vous au document du RIOCM pour plus d'informations sur le calcul et l'analyse des seuils planchers. Cela pourrait vous aider à justifier votre demande.

**SIGNATURE DE LA DEMANDE... et ENVOI DE CELLE-CI PAR COURRIEL**

**Attention!**

Il faut faire parvenir le formulaire **par courriel uniquement** à l'adresse suivante :

**[budget-OC-ccsmtl.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:budget-OC-ccsmtl.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)**

Cette demande exige une **résolution** du conseil d'administration avec **deux signatures** (soit de la présidente et de la secrétaire). Ainsi, il faut NUMÉRISER les signatures nécessaires.

À la fin de la demande, **la personne ayant rempli le questionnaire** doit également apposer sa signature.

On doit donc insérer les signatures numérisées dans le document Word. Sinon, il faudrait numériser la page, dûment signée, et faire parvenir tous les documents par courriel.

**Bonne chance dans la rédaction de vos demandes!**

**Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec moi**  
**514 436-2047 ou [dlombardi@rafsss.org](mailto:dlombardi@rafsss.org)**